

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2022/113**

**COMMANDE PUBLIQUE (1.1)**

**Attribution du Marché**

**n°22RE015\_AR pour des travaux  
de rénovation des canalisations  
d'adduction d'eau potable (AEP)**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215902958-20220706-DEL113CM6722-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL, Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEEN,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Le présent marché concerne des travaux relatifs à la rénovation des canalisations d'adduction d'eau potable (AEP) et branchements dans diverses rues de la Ville d'HAZEBROUCK, qui consistent à remplacer des canalisations dans les rues suivantes :

- Rue de Béthune : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue du Château de l'Orme : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue Ferdinand Buisson : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 200 ;
- Rue de Soignies : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100 ;
- Rue Sainte Cécile : Remplacement du réseau en fonte grise par une canalisation en fonte ductile DN 100.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte supérieure à 90 000 € HT conformément à l'article R. 2123-1-1° du Code de la Commande Publique : il a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 23 mars 2022 ainsi qu'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville : <https://www.marches-securises.fr> à la même date.

Le présent marché a fait l'objet de 14 retraits de dossiers via la plateforme « marchés-sécurisés ». A la date limite de remise des offres fixée au 15 avril 2022 avant 23H30, cinq offres ont été déposées.

A l'issue de l'analyse des offres, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée au vu des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation, est celle présentée par la Société RAMERY RÉSEAUX pour un montant de marché qui s'élève à 622 435,00 € HT. Le délai d'exécution des travaux est de 6 mois.

S'agissant d'un marché de travaux supérieur à 300 000,00 € HT, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement à signer le présent marché ainsi que les éventuelles modifications non substantielles dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

Après l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du service d'Assainissement en date du 4 juillet 2022 ;

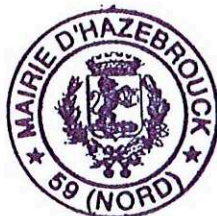
#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces contractuelles du présent marché ainsi que les modifications non substantielles ultérieures dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

#### **LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.